



SAINT-CYR-L'ÉCOLE

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présidence : Mme Sonia BRAU, Maire

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREBAULT, Mme Jessica BULLIER, M. Vladimir BOIRE, Mme Anne BARRÉ, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Stéphane PERUCH

Absents excusés : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREBAULT, Mme Graziella LACROIX pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Olivier GALLANT pouvoir à M. Yves JOURDAN.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
33	28	33

Réf : 2025/12/2 - OBJET : Renouvellement de la Convention de prestations de services avec l'association Du Fun Pour Tous

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la convention et les annexes jointes à présente délibération,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20251217-2025-12-2-DE
Date de réception préfecture : 29/12/2025

Considérant qu'au titre de sa politique éducative et de l'accès des personnes en situation de handicap aux différents services publics, la Ville entend soutenir les projets et développement local d'inclusion,

Considérant la demande d'offre de services présentée par l'Association « DU FUN POUR TOUS » le 8 septembre 2020,

Considérant que l'Association « DU FUN POUR TOUS » a montré sa capacité à développer des actions d'inclusion en structure d'Accueil Éducatif par les Loisirs et l'Inclusion (AEI) en Accueil Collectifs de Mineurs (ACM) sur la Ville de SAINT-CYR-L'ECOLE ainsi que sur d'autres collectivités territoriales des Yvelines.

Considérant que l'Association « DU FUN POUR TOUS » a déjà été financée par les institutions telles que le Conseil Départemental des Yvelines, les Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de contribuer à la mise en œuvre de cette action, sur le territoire de la commune, par l'attribution d'un budget spécifique en vue de bénéficier de l'offre de service de l'Association « DU FUN POUR TOUS ».

Considérant qu'au terme de cette cinquième année de convention l'Association « DU FUN POUR TOUS » donne pleinement satisfaction aux bénéficiaires, à leurs familles ainsi qu'à La Ville, il parait judicieux de renouveler cette convention pour une année supplémentaire.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement de la Convention « DU FUN POUR TOUS » et d'habiliter Madame le Maire à la signer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide à l'unanimité d'allouer à l'Association « DU FUN POUR TOUS », ayant donné pleinement satisfaction aux bénéficiaires, à leurs familles ainsi qu'à la Ville, un budget global à hauteur de 57 300 € pour l'année 2026.

Article 2 : Approuve les termes du renouvellement de la convention de prestation de services conclue entre la Ville et l'Association « DU FUN POUR TOUS » annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise l'Association « DU FUN POUR TOUS » à utiliser, à titre gracieux, un local destiné à l'Accueil Éducatif par les Loisirs et l'Inclusion, dans un Accueil Collectif de Mineurs (ACM), ouvert durant les vacances scolaires et le mercredi.

Article 4 : Autorise le Maire à signer le renouvellement à la convention de prestation de services avec l'Association « DU FUN POUR TOUS ».

Article 5 : Dit que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement de la Ville et suivant sur le chapitre 011, article 611.

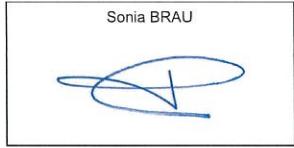
Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **29 DEC. 2025**

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE

Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE

Le 22 décembre 2025